

AIDE ET SERVICES AUX PERSONNES DU HAUT
PÉRIGORD-24800 THIVIERS

Actualités

Les aidants familiaux ont aussi besoin d'aide !

Danièle n'estime pas avoir été un aidant familial. Elle dit simplement qu'elle «n'a fait que son devoir». Tout en élevant ses enfants, elle n'a cessé de s'occuper de ses parents âgés. Son père puis sa mère, mais aussi sa grand-mère décédée à près de 100 ans. Ensuite, c'est sa belle-mère qui a eu besoin de son assistance et, là encore, Danièle a répondu présente. Yvette, agricultrice, a gardé son père jusqu'à 95 ans. Pour elle, les « parents ont laissé la terre, et nous avons une dette morale envers eux, et puis chez les paysans on s'entraide.»

Qui sont les aidants familiaux ?

Un aidant familial est une personne qui prend soin à titre non professionnel d'un proche malade, dépendant ou handicapé pour les actes essentiels de la vie courante. L'aidant est d'abord un membre de la famille : à 60% c'est un enfant, à 25% le conjoint. Plus de 3 700 000 personnes prennent soin au quotidien d'un

membre de leur famille. Et 60% de ces aidants naturels sont encore en activité. Un fils qui passe tous les jours voir ses parents très âgés encore valides est un aidant familial au même titre que la mère d'un enfant handicapé moteur ou que le mari d'une personne atteinte de la maladie d'Alzheimer.

Le rôle et la « charge » de l'entourage familial sont trop peu reconnus et valorisés. Cela retarde d'autant la prise de conscience des difficultés qui pèsent sur les familles. Car les aidants naturels sont plus fragiles qu'il n'y paraît. Leur capacité à faire face aux besoins de la personne qu'ils assistent fait qu'on les présente comme des individus «solides».

Des proches épuisés

L'aidant familial s'implique totalement. Il est présent tôt le matin et tard le soir ; se lève la nuit ; participe aux soins, apprend à suivre les prescriptions médicales, à reconnaître des symptômes.

L'aidant naturel doit s'adapter aux changements

d'humeur liés à la maladie ou au handicap. Donnant beaucoup de lui-même, l'aidant peut se mettre en danger : épuisement, solitude, surmenage ou dépression ...

Les aidants ont besoin d'aide...

Vivre des années auprès d'une personne lourdement dépendante peut éloigner l'aidant de son voisinage, de son entourage ou de ses amis. A penser à celui (ou celle) qu'il doit aider, l'aidant va oublier de s'occuper de sa santé et de son bien être.

Les aidants ont besoin de matériel et d'informations adaptés. Pour certains, le besoin sera de rencontrer d'autres aidants pour partager les difficultés.

Des initiatives visent à venir en aide aux aidants naturels, mais elles sont encore trop peu répandues, souvent ponctuelles ou ignorées. Répondre aux besoins de ces aidants, c'est leur offrir la possibilité de mieux vivre et par conséquent de mieux accompagner leur proche.

Tiré d'un article de La Croix
03/07

Haut Périgord



n°88
Janvier Février
2010

Dans ce numéro :

PAROLE & TÉMOIGNAGE : UN NOUVEAU CAHIER DE LIAISON 2

AU QUOTIDIEN : SAVOIR ÉCOUTER

ASSOCIATION MODE D'EMPLOI 3

- PARTICULIER EMPLOYEUR : ÉVOLUTION DU TAUX DE COTISATION
- PARTICULIER EMPLOYEUR : REVALORISATION DES RÉMUNÉRATIONS
- NOUVELLE CONVENTION POUR L'AIDE À DOMICILE
- LA MODULATION DU TEMPS DE TRAVAIL

ZOOM SUR... 4

- HOSPITALISATION ET RETOUR À DOMICILE
- NOUVEAUX CHIFFRES DU DIABÈTE
- HANDICAP : UN SITE POUR LES AIDES TECHNIQUES

BREVES

BONNE ANNEE A TOUS

Le Président Monsieur LOPEZ et les membres du Conseil d'administration, La Directrice Madame THIBAUD et l'ensemble du personnel vous présentent, ainsi qu'à vos proches, leurs meilleurs vœux pour l'année 2010.
Soyez assurés de nos sentiments respectueux.

ASAPHP

Maison des services
Bd Henri Saumande
24800 THIVIERS

Tel. : 05 53 62 39 82
Fax : 05 53 55 27 33

Messagerie :
asadhp.mtt@wanadoo.fr



Un nouveau cahier de liaison à l'ASAPHP



L'ASAPHP va prochainement mettre en place des cahiers de liaison au domicile des usagers.

Élaboré avec la responsable de secteur et un groupe d'aides à domicile, ce cahier doit faciliter l'échange d'informations entre les intervenantes. Hélène, auxiliaire de vie impliquée dans la démarche, a souhaité rapporter le travail du groupe.

« Le cahier de liaison est un outil de communication pour transmettre à nos collègues, des informations utiles pour intervenir plus justement auprès de la personne dépendante. Nous

sommes amenées à travailler en collaboration avec les aides soignantes, les infirmières, les kinés et les médecins. C'est pourquoi, poursuit-elle, nous avons demandé à l'infirmière coordinatrice du SSIAD de Thiviers, Mme Bregeras, de participer à une réunion du groupe de travail pour nous conseiller et nous guider dans la rédaction du cahier de liaison ».

L'auxiliaire de vie ajoute qu' « en regroupant les données, nous pourrions agir plus rapidement et efficacement pour améliorer et préserver le confort et le bien-être de ces personnes. »

« Le cahier de liaison ne devra comporter que des informations importantes concernant le logement, les

habitudes de vie (préférence alimentaire, loisirs, entourage familiale) et des observations sur l'état général de la personne (manque d'appétit, baisse du moral, mauvais sommeil, etc.). »

« Le but est de noter sur le cahier des renseignements clairs, brefs et précis sans porter de jugement, ni émettre d'avis personnel. Nous devons donc rester neutre » conclut-elle.

Le cahier de liaison se mettra progressivement en place au domicile des usagers de l'ASAPHP dont la situation à domicile le nécessite.

Un grand merci à Corinne, Hélène, Marie-Christine, Maryline et Valérie, pour leur implication bénévole dans le groupe de travail.

Au quotidien

Savoir écouter, c'est plus difficile qu'il n'y paraît !

A domicile, la relation d'aide professionnelle repose sur une écoute attentive des besoins de la personne que l'on assiste.

Contrairement à ce que l'on présume, être à l'écoute de l'autre n'est pas si naturel et pas si facile qu'il y paraît...

Face à une personne qui exprime ses problèmes ou sa peine, l'intervenant à domicile doit trouver la bonne distance. Il faut avant tout éviter de minimiser les difficultés de l'autre « *Ce n'est pas si grave que cela... Cela arrive à d'autres...* », de nier la souffrance morale de la personne en essayant de la distraire « *Il ne faut pas y penser... Allez, on va vous changer les idées...* » ou de prodiguer des conseils. Toutes ces attitudes n'aident pas la personne.

Un intervenant à domicile ne doit ni juger, ni donner son avis, ni être dans une relation trop personnelle avec celui (ou celle) qu'il aide. Il doit avoir la distance nécessaire pour amener les personnes à s'approprier leurs propres solutions.

Les techniques de l'écoute aidante¹

La plupart des personnes considèrent

le silence ou l'absence de réplique comme de l'écoute. Elles pensent que rester silencieux et laisser l'autre parler signifie être à l'écoute.

Au contraire, l'écoute aidante, bénéfique pour la personne en souffrance, repose sur un dialogue centré sur la pensée de celui (ou celle) qui parle. Le professionnel doit accompagner et à encourager l'autre à s'exprimer.

Encourager l'expression

Cette technique d'écoute présume de faire savoir à la personne que l'on est disposé à l'écouter et que l'on désire comprendre. L'intervenant recherche l'expression de la personne en adoptant des comportements significatifs (signe de tête, position du corps, contact visuel,...) et en lui demandant des précisions pour l'inciter à poursuivre.

A l'inverse, un regard désapprobateur, des tapotements de doigts, l'absence de contact visuel sont autant de signes de désintérêt ou de désaccord. La priorité, dans ce cas n'est pas ce que l'on pense de ce que dit l'autre, mais de lui montrer qu'on l'écoute, qu'on le comprend et qu'on l'accepte vraiment en centrant notre attention

sur ce qu'il/elle dit.

Reformuler

Un second outil de communication essentiel à l'écoute aidante est la reformulation. Redire à l'autre ce que l'on a compris de ce qu'il a dit, sans rien ajouter ni retrancher. Ce reflet permet à celui qui parle de se sentir écouté, compris et accepté, de pouvoir corriger éventuellement la manière dont il a été compris et poursuivre le cheminement de sa propre pensée.

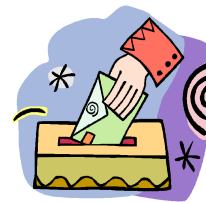
Reformuler, c'est traduire avec ses mots l'essentiel du message de l'autre. Si la restitution est juste, l'autre reconnaît son propos et se reconnaît.

Ces techniques sont un outil pour instaurer une relation d'aide de qualité entre l'intervenant et le client.

La position du professionnel, ce n'est pas d'être capable de savoir ce qui est bon pour l'autre mais de le conduire à approfondir ce qu'autrui pense ou ressent pour lui permettre de le découvrir par lui-même.

Extrait du Lien Admr n°673-10/09

¹ *Les principes de l'écoute aidante ont été développés par le psychologue Carl Rogers.*



RAPPEL

Il y a quelques mois, une « boîte à idées » à l'usage des salariés et des clients de l'ASAPHP a été installée à l'entrée de l'association. Le but de cette boîte est de leur permettre d'exprimer leurs attentes ou leurs critiques, de façon anonyme.

M. Rudeaux, administrateur et chargé de gérer la boîte à idée déplore que personne ne l'ai utilisé.

Cette boîte doit servir à dire ce qui ne va pas.... mais aussi à dire ce qui va bien dans l'association !

Particulier Employeur : évolution de la garantie décès

Lors du décès de l'employeur, le salarié du particulier employeur, qui est licencié, a droit à une indemnité de préavis et, le cas échéant, de licenciement. Cette indemnité est versée au salarié par l'IRCEM Mutuelle à laquelle cotisent tout les particuliers employeurs.

A partir du 1er janvier 2010, l'IRCEM Mutuelle fait évoluer le taux de cotisation de la Garantie « Rupture en cas de décès de l'employeur ». A compter de cette date, le taux de cotisation à appeler sera de **2,95% des salaires bruts**.

Source IRCEM 11/09

Particulier Employeur : revalorisation des rémunérations

Un arrêté d'extension de la Convention Collective impose une revalorisation des salaires minimaux des salariés du Particulier employeur à partir du 1er décembre 2009. Nous rappelons que la rémunération du salarié de particuliers employeur est fonction de son titre.

Titre	Salaire horaire sans ancienneté
Employée de maison	8,91 €
Assistante de vie	9,20 €
Auxiliaire de vie	9,26 €

Source UNA 12/09

Nouvelle convention pour l'aide à domicile

Notre association a vocation d'ouvrir ses prestations à toute personne qui a besoin, ponctuellement ou non, d'une assistance à domicile.

Déjà partenaire de nombreuses caisses de retraite et mutuelles, l'ASAPHP a souhaité être conventionné par la Caisse Régionale d'Assurance Maladie - CRAM Aquitaine

afin de pouvoir répondre aux demandes des retraités du régime général.

En sollicitant un conventionnement à la CRAMA, notre association s'engage à suivre le cahier des charges de l'organisme de retraite. En retour, l'ASAPHP est reconnu comme prestataire de service et peut, à ce titre, proposer

aux ressortissants du régime ses prestations d'aide à domicile et d'assistance à la personne.

Si vous, votre parent ou votre conjoint, êtes retraité majoritaire à la CRAMA, notre association peut solliciter une aide financière auprès de la caisse et intervenir à votre domicile.

Service prestataire : mise en place des temps modulés

Au 1er janvier 2010, notre association va mettre en place, pour les salariés du service prestataire, la modulation du temps de travail.

Qu'est ce que la modulation?

Elle consiste en une variation de la durée du travail, dans certaines limites, entre les différents mois d'une année (une augmentation des heures en période haute d'activité, une diminution en période basse).

La modulation est établie sur la base d'un horaire moyen, de telle sorte que pour cha-

que salarié les heures effectuées en deçà ou au-delà de celui-ci, se compensent.

Des règles d'organisation plus strictes

Pour le service administratif, la mise en place de la modulation demande une réorganisation et un suivi des plannings très rigoureux. Pour les salariées, cela sous-entend le respect des horaires et du nombre d'heures prévues.

Une amélioration des conditions de travail

Les aides à domicile travailleront un week-end sur deux avec un jour de repos obliga-

toire dans la semaine précédent le week-end travaillé.

La modulation entraîne un lissage des rémunérations : les intervenantes sont assurées de bénéficier d'un salaire mensuel constant, indépendamment du nombre d'heures réellement effectué.

Les objectifs

L'aménagement du temps de travail doit à terme permettre de contribuer au maintien des emplois à domicile, d'améliorer les conditions de travail et par la même d'assurer des prestations de qualité.

A NOTER

Une question ou simplement un besoin d'information ?

N'hésitez pas à venir rencontrer au bureau Agnès Mouney ou Viviane Blanchard, référentes dans la mise en place de la modulation.

Hospitalisation : faciliter le retour à domicile

Gérer son quotidien après une hospitalisation n'est pas toujours chose facile : faire ses courses, préparer ses repas ou même entretenir son logement peut sembler plus laborieux pour la personne convalescente.

Une aide financière ponctuelle

Après une hospitalisation en service d'urgence, en chirurgie ambulatoire ou après une intervention programmée, la Caisse régionale d'assurance maladie d'Aquitaine - CRAMA peut accorder une aide financière pour fa-

ciliter le retour à domicile des ressortissants du régime général.

Limitée à 3 mois, cette aide prend en charge des services à domicile précis : une aide ménagère, un portage de repas, une téléassistance ou des aides techniques (barres d'appui, etc.).

Les conditions d'attribution

La personne hospitalisée doit impérativement formuler sa demande d'aide auprès de l'assistante sociale de l'établissement avant sa sortie. Pour en bénéficier, il faut remplir quatre conditions :

sortir d'hospitalisation et être capable de retrouver son autonomie; être retraité à titre principal du régime général; résider en Aquitaine; ne bénéficier d'aucune prestation en lien avec la perte d'autonomie (APA, par exemple).

L'aide financière de la caisse sera proportionnelle aux ressources de la personne (ou du couple). Le plafond de dépenses est fixé à 1 800 euros.

Source CRAMA 11/09



POUR INFO

Retraité(e) de la CRAMA, vous souhaitez bénéficier d'une prise en charge financière pour les heures d'aide à domicile.

N'hésitez pas à contacter Viviane Blanchard, responsable de secteur au **05.53.62.39.82** pour élaborer une demande d'ouverture de vos droits.

Diabète : 2,5 millions de personnes atteintes en France

En 2007, la France comptait environ 2,5 millions de personnes traitées pour des problèmes de diabète, soit 40% de plus qu'en 2001. En six ans, le suivi des diabétiques a enregistré des progrès importants : augmentation des examens de surveillance et intensification des traitements médicamenteux. La conséquence de ce progrès est l'amélioration de l'état de santé des malades sur la période donnée.

Il y a 2 ans, les remboursements de soins pour les personnes diabétiques atteignaient 12,5 milliards d'euros soit plus de 9% des dépenses de soins de l'Assurance Maladie et une hausse de 80% depuis 2001. Cette hausse des dépenses s'explique d'abord par l'augmentation des effectifs traités et l'intensification des traitements.

Cette tendance ne va pas s'inverser au cours des années à venir, donc il est primordial de développer la prévention de la maladie elle-même et de ses complications. L'assurance Maladie poursuit un double objectif : améliorer la qualité de prise en charge des malades tout en préservant l'équilibre financier du système de soins.

Source Assurance Maladie 11/09

Handicap : un site dédié aux aides techniques

Parallèlement aux aides humaines, les aides techniques contribuent pleinement à l'autonomie et à l'amélioration de la qualité de vie des personnes handicapées.

Ces dernières années, l'État et les Conseils généraux ont mis en place des dispositifs et des services (les Maisons départementales des personnes handicapées) pour permettre aux personnes ayant un handicap (et à leur entourage) de faire face à ses conséquences dans la vie

quotidienne.

C'est pourquoi, la Caisse nationale de solidarité à l'autonomie - CNSA a créé en avril 2008 un outil internet afin de faciliter l'information et le conseil sur les aides techniques.

Le site internet **www.aides-techniques-cnsa.fr** a été notamment construit avec le Centre d'Études et de Recherche sur l'Appareillage des Handicapés.

Les aides techniques sont présentées autour de huit théma-

tiques : prendre soin de soi ; préparer et prendre ses repas ; se mouvoir ; contrôler et identifier son environnement ; effectuer des tâches domestiques ; communiquer ; dormir, se reposer et les loisirs.

L'objectif du site est de permettre à toute personne (professionnel et particulier) de trouver des informations précises sur les produits existants : descriptifs, références, fournisseurs, prix...

Source Site Cnsa 11/09

EN CHIFFRES

Chaque année, les remboursements de soins pour les personnes diabétiques progressent d'un milliard d'euros environ.

Source Assurance Maladie

A NOTER

Pour favoriser l'acquisition d'aides techniques (fauteuil roulant, audio-prothèse, lève personne, etc.), le Conseil général peut accorder une aide financière appelée Prestation de compensation du handicap aux personnes handicapées (de 20 à 60 ans). Cette prestation porte aussi sur : l'aide humaine, l'aménagement du logement/du véhicule, l'aide animale et les dépenses spécifiques ou exceptionnelles.